



DROIT COMPARÉ DES CONTRATS ANGLAIS ET FRANÇAIS

Maîtriser les spécificités de la Common Law

Rédiger un contrat de droit anglais se révèle un exercice périlleux pour le juriste français, tant il relève de concepts anglo-saxons radicalement différents de notre droit. Il est donc indispensable de maîtriser les règles de la Common Law pour " penser " son contrat selon les pratiques anglo-saxonnes.

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT



Ref. : 8920080

Durée :
2 jours - 14 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1610
€ HT

Repas inclus

Code Dokelio : 025041

OBJECTIFS

Identifier les spécificités du droit des contrats anglais par rapport au droit français
Cerner les principes juridiques anglais essentiels à la négociation et à la rédaction des clauses de conclusion, d'exécution et de fin du contrat

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Responsables juridiques et juristes
Avocats
Toute personne travaillant sur des contrats anglais ou internationaux

PRÉREQUIS

Cette formation implique une compréhension de l'anglais courant et juridique par les participants car les exposés sont à 80 % en anglais

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les techniques rédactionnelles propres aux contrats anglais

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quizz amont
Présentiel
E-quizz aval

PROGRAMME

Droit comparé des contrats anglais et français

Identifier les différences entre les grands principes du droit français et ceux de la Common Law

- Le droit commercial
- La pratique contractuelle
- Les mécanismes de la responsabilité

Rédiger des contrats anglais en toute sécurité juridique

- La notion d'"offer and acceptance"
- La notion de "consideration" en droit anglais
- La notion de "misrepresentation" en droit anglais
- Les clauses "subject to contract"
- Les notions de "express and implied terms"
- Les "conditions", "warranties" et "innominate terms"

Exercice d'application : rédaction des points clés d'une "letter of intent"

Cerner les différents types de contrats anglais et en maîtriser les effets

- Les "contracts"
- Les "deeds"
- L'effet relatif des contrats anglais face aux règles anglaises de "privity of contract"
- Le contrat "right of third parties Act" de 1999





Étude de cas : les différents pièges à éviter lors de la négociation des contrats

Effectuer une analyse comparée des clauses clés

- Clauses de confidentialité
- Clauses limitatives de responsabilité
- Clauses de non-concurrence
- Clauses de "blue pencil rule" et de "severability"
- Clauses d'intégralité du contrat
- Clauses de "time of the essence"
- Clauses de "service of process"
- Clauses relatives au transfert des contrats

Exercice d'application : rédaction des clauses clés spécifiques aux contrats anglais

Maîtriser la fin des contrats

- La bonne exécution des contrats : la notion de "performance" en droit anglais
- La notion de force majeure face à celle de "frustration" en droit anglais
- Les différentes prescriptions avec les "limitation periods"

INTERVENANTS

Patrick GRIFFIN
avocat associé
English Language Solutions for Law

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

À distance

05 et 06 déc. 2022
26 et 27 janv. 2023
30 et 31 mars 2023
19 et 20 oct. 2023

Paris

10 et 11 oct. 2022
22 et 23 juin 2023
14 et 15 déc. 2023
25 et 26 janv. 2024

